



TERMES DE REFERENCE

Relatifs à l'organisation de l'atelier national de validation des plans d'action technologiques dans le cadre du processus d'évaluation des besoins technologiques.

Le 31 Mars et 1^{er} Avril 2022, à l'Hôtel Départemental, Mbalmayo

1. CONTEXTE

La CDN révisée du Cameroun est ancrée dans l'objectif principal de la "Vision 2035" du pays : devenir un pays émergent. Cet objectif global est accompagné d'un ensemble d'objectifs intermédiaires : (i) la réduction de la pauvreté, (ii) l'atteinte du stade de pays à revenu intermédiaire, (iii) l'atteinte de l'étape de nouvel État industrialisé et (iv) la consolidation du processus démocratique et de l'unité nationale dans le respect de la diversité qui caractérise le pays.

En termes économiques, cela passe par une croissance soutenue, ainsi qu'une révolution agricole basée sur l'augmentation de la productivité et un doublement de la part du secteur secondaire dans la participation au PIB (de 19% à 38%). Selon la 2^{ème} Communication Nationale, le Cameroun est un petit émetteur de GES et cette stratégie de développement ambitieuse entraînera une forte augmentation des émissions.

Le Cameroun comme tous les autres pays en développement subit de plein fouet les effets néfastes des changements climatiques. Ceci se manifeste par une récurrence anormale de phénomènes météorologiques extrêmes tels que des vents violents, des températures élevées ou de fortes précipitations qui dégrade considérablement les conditions de vie les populations, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. Les conséquences des changements climatiques pourraient saper les efforts déployés par le Cameroun pour réduire la pauvreté et développer une économie forte, diversifiée et compétitive, et ainsi compromettre les objectifs de la SND30. Afin de relever pleinement le défi que représente les changements climatiques pour le développement du Cameroun, tout en s'alignant sur les mécanismes de financement climatique, le développement d'une évaluation des besoins en technologie (EBT) doit être considéré comme un atout important.

Dans le cadre de la révision de la CDN, des initiatives de renforcement des capacités en besoins techniques et technologiques ont été sommairement évoquées et nécessite un approfondissement. Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et d'autres projets climatiques ont relevés la nécessité d'un appui en technologies, mais sans toutefois développer

une action ou une planification nationale spécifique et concrète. La mise en œuvre d'un Plan d'Action Technologique (PAT) permettra donc au Cameroun non seulement de mieux évaluer le coût de la mise en œuvre de ses actions climatiques, mais aussi d'avoir une idée précise de son ambition de réduction de ses émissions de GES.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la CDN révisée qui se fera entre autres à travers la production d'énergie renouvelable, les pratiques agricoles intelligentes et l'efficacité énergétique, etc., aura besoin des technologies appropriées. C'est ainsi que le Cameroun a bénéficié d'un appui du Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CTCN) pour l'évaluation des besoins en technologies pour la mise en œuvre de sa CDN. Cette évaluation devra identifier les technologies spécifiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, en tenant compte du contexte local. Elle précisera les technologies qui peuvent être immédiatement déployées et celles qui nécessitent des efforts complémentaires.

Ainsi, dans le cadre de l'EBT, un atelier de renforcement des capacités a été organisé en octobre 2021 et a permis de former les parties prenantes nationales sur les étapes d'évaluation des besoins technologiques. Deux secteurs (agriculture et énergie) ont été retenus lors de cet atelier pour l'évaluation des besoins technologiques. Une liste de technologies a également été identifiée pour les sous-secteurs sélectionnés et des fiches d'information ont été élaborées pour chaque technologie. Ces fiches d'information ont servi de guide lors de la hiérarchisation des technologies au cours d'un atelier national qui s'est tenu du 9 au 10 mars 2022. Les technologies classées en première et deuxième position par sous-secteur ont été retenues pour l'élaboration des plans d'action technologiques (PAT) qui devront être validés par les parties prenantes nationales.

C'est dans la continuité de ce processus que s'inscrit l'organisation de l'atelier national de validation des plans d'action technologiques, qui aura lieu du 31 mars au 1^{er} avril 2022, au à l'Hôtel le Relais Saint André de Mbalmayo, à partir de 08h30 précises.

2. OBJECTIFS

L'objectif principal de cet atelier est de valider les plans d'action technologiques et retenir le plan d'action technologique le plus pertinent à transformer en une note conceptuelle du Fonds Vert pour le Climat. Le plan d'action sélectionné sera transformé en une note conceptuelle par les consultants EBT.

3. RESULTATS

Les résultats attendus de cet atelier sont les suivants :

- Les plans d'action technologiques sont examinés et validés par les participants à l'atelier ;
- Le plan d'action technologique le plus pertinent est sélectionné pour être transformé en note conceptuelle du Fonds Vert pour le Climat; et
- Le rapport de l'atelier est rédigé par le consultant.

4. ORGANISATION DES TRAVAUX

Afin de faciliter la préparation et le déroulement de l'atelier, une équipe technique restreinte (MINEPDED et FOKABS) sera mise en place. Elle aura pour mandat entre autres la préparation

des documents techniques, la préparation de la logistique, les présentations et la facilitation des travaux lors de l'atelier.

5. ACTEURS CONCERNES

Le présent atelier mobilisera une quarantaine de participants regroupant les partenaires au développement, les Organisations de la Société Civile, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les représentants des peuples autochtones, les Administrations sectorielles (MINEPDED, MINMIDT, MINADER, MINEPIA, MINEE, MINRESI), ONACC, IRAD, et le secteur privé.

6. AUTRES BESOINS

Confection de deux banderoles comprenant le thème de l'atelier, les dates de l'atelier, le logos du MINEPDED et des partenaires qui appuient le ministère dans ce processus.

7. MODALITÉS LOGISTIQUES

La prise en charge des participants¹ à l'atelier (repas du soir, hébergement et frais de transport) sera assurée par les organisateurs.

8. AGENDA

Heure	Activité	Responsable
Première journée - Jeudi 31 Mars 2022		
8:30 - 9:00	Arrivée des participants	Consultant
9:00 - 10:00	Hymne national	Participants
	Cérémonie d'ouverture	Point Focal CTCN
	Présentation de l'agenda de l'atelier	Modérateur
	Présentation des termes de référence de l'atelier	Modérateur
	Photo de famille	Participants
10:00 - 10:30	Pause-Café	
10:30 – 11:30	Présentation 1 : PAT pour le secteur de l'agriculture	Consultant
11:30 – 12:00	<i>Discussion sur la Présentation 1</i>	
12:00 – 13:00	Présentation 2 : PAT pour le secteur de l'énergie	Consultant
13:00 – 13:30	<i>Discussion sur la Présentation 2</i>	
13:30 – 14:30	Pause Déjeuner	
14:30 – 16:30	Travaux de groupe Examen du plan d'action technologique du secteur de l'agriculture (Groupe 1) Examen du plan d'action technologique pour le secteur de l'énergie (Groupe 2)	Consultant et participants
16:30 – 17:00	Restitution des travaux de groupe	Consultant et participants
17:00	Fin de la première journée	

Heure	Activité	Responsable
-------	----------	-------------

¹ Participants de l'administration, des organisations de la société civile et des institutions académiques

Deuxième journée - Vendredi 1 Avril 2022		
8:30 - 9:00	Arrivée des participants	Consultant
9:00 – 10:00	Sélection du plan d'action technologique pour l'élaboration d'une note conceptuelle	Consultant et participants
10:00 – 10:30	Communiqué final	Consultant et Modérateur
10 :30 – 11 :00	Remarques de clôture	Point Focal CTCN